

# COVIGLA

Collectif des Victimes des crimes de masse commis dans la Région des Grands Lacs Africains, « COVIGLA » en sigle.  
Association loi 1901

---

Paris, le 29 février 2012

**Préfecture de Police**  
Sous-Direction des services administratifs  
2ème bureau  
**9 Boulevard du Palais**  
**75195 PARIS RP**

**Objet** : Demande d'autorisation de manifester sur la  
voie publique en date du 06 avril 2012

Monsieur le Préfet de Police,

Je soussigné, Jean Marie Vianney NDAGIJIMANA, président du Collectif des victimes des crimes de masse commis dans les pays des grands lacs africains, COVIGLA en sigle, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'organiser une manifestation mobile sur la voie publique pour le **Vendredi, 06 avril 2012 de 11 h à 16 h**

**Itinéraire** : Départ du mur de la paix

**Lieu de rassemblement** : mur de la paix

**Destination finale** : Place du Trocadéro

**Programme d'activités** :

- Rassemblement devant le mur de la paix : déploiement de banderoles et de pancartes, distribution de tracts, remise d'un memorandum
- Marche à pied vers le Trocadéro et remise d'un memorandum. Stationnement place du Trocadéro pour clôturer la marche.

**Thème de la manifestation** :

- Soutenir les familles des victimes françaises, rwandaises et burundaises de l'attentat terroriste du 6 avril 1994, à Kigali
- Dénoncer les immixtions politiques dans le cours de la justice et les manipulations médiatiques qui en ont résulté
- **Public attendu** : entre 200 et 500 personnes.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marie Vianney NDAGIJIMANA  
Président du COVIGLA

**Contacts** : +33615731510 / +3359222780